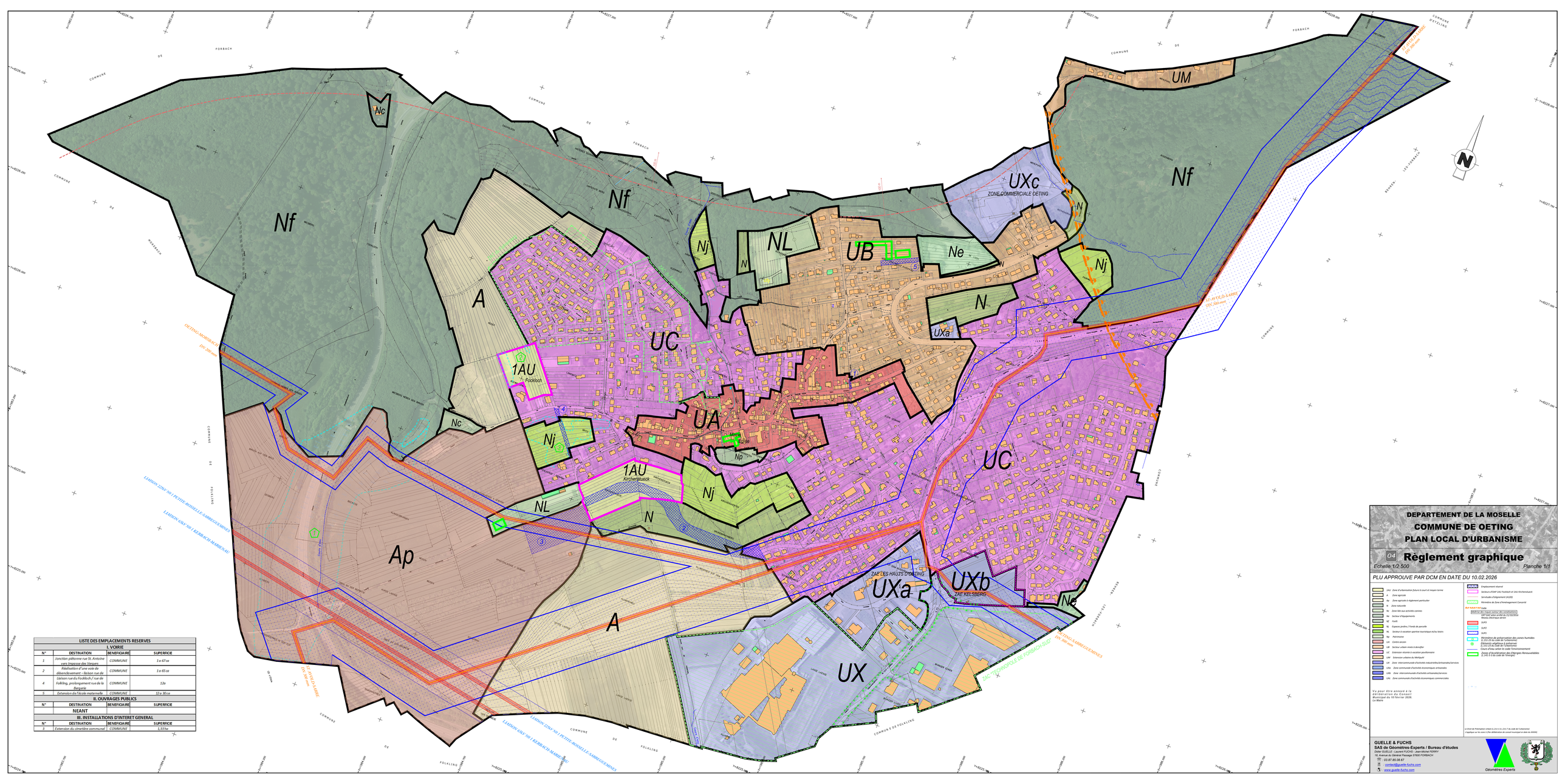

Nf
Nc
Nf
A
1AU
Fockloch
UC
Nc
Nj
UA
Mairie
Eglise
Np
1AU
Kirchenstueck
Nj
NL
N
Ap
A
Nj
N
NL
UB
Ne
N
UXa
UXc
ZONE COMMERCIALE OETING
N
UM
Nf
Nj
UC
UXa
ZAE LES HAUTS D'OETING
UXb
ZAE KELSBERG
Ne
UX
ZAC du Fahrenberg II
ZAC "TECHNOPOLE DE FORBACH-SUD"
OETING-MORSBACH DN 200 mm
ST-AVOLD-SARRE DN 300 mm
OETING-SARREGUEMINES DN 300 mm
LIAISON 225kV N0 1 PETITE-ROSSELLE-SARREGUEMINES
LIAISON 63kV N0 1 KERBACH-MARIENAU
COMMUNE DE FORBACH
COMMUNE DE MORSBACH
COMMUNE DE FOLKLING
COMMUNE D'ETZLING
COMMUNE DE BEHREN-LES-FORBACH
Cours d'eau
N

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
I. VOIRIE			
1	Jonction piétonne rue St. Antoine vers Impasse des Vergers	COMMUNE	1 a 67 ca
2	Réalisation d'une voie de désenclavement – liaison rue de	COMMUNE	1 a 65 ca
4	Liaison rue du Fockloch / rue de Folkling, prolongement rue de la Bergerie	COMMUNE	12a
5	Extension de l'école maternelle	COMMUNE	12 a 30 ca
II. OUVRAGES PUBLICS			
N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
	NEANT		
III. INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL			
N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
3	Extension du cimetière communal	COMMUNE	1,33 ha

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE OETING
PLAN LOCAL D'URBANISME

04 Règlement graphique

Echelle 1/2 500
Planche 1/1

PLU APPROUVE PAR DCM EN DATE DU 10.02.2026

▭	1AU	Zone d'urbanisation future à court et moyen terme
▭	A	Zone agricole
▭	Ap	Zone agricole à règlement particulier
▭	N	Zone naturelle
▭	Nc	Zone liée aux activités canines
▭	Ne	Secteur d'équipements
▭	Nf	Forêt
▭	Nj	Espaces jardins / Fonds de parcelle
▭	NL	Secteur à vocation sportive touristique et/ou loisirs
▭	Np	Patrimoine
▭	UA	Centre ancien
▭	UB	Secteur urbain mixte à densifier
▭	UC	Extension récente à vocation pavillonnaire
▭	UM	Extension urbaine du Mehlpuhl
▭	UX	Zone intercommunale d'activités industrielles/artisanales/services
▭	UXa	Zone communale d'activités économiques artisanales
▭	UXb	Zone intercommunale d'activités artisanales/services
▭	UXc	Zone communale d'activités économiques commerciales

▨ Emplacement réservé
▭ Secteurs d'OAP 1AU Fockloch et 1AU Kirchenstueck
Servitudes d'alignement (A320)
▨ Périmètre de Zone d'Aménagement Concerté
▲ Faille
Maîtrise des risques autour des canalisations
GRT GAZ selon arrêté du 21/10/2016
Réseau électrique aérien
▭ SUP3
▭ SUP2
▭ SUP1
▭ Périmètre de préservation des zones humides (L.151-23 du code de l'urbanisme)
❀ Eléments végétaux à préserver (L.151-23 du code de l'urbanisme)
Cours d'eau selon le code l'environnement
▭ Zones d'Accélération des ENergies Renouvelables (L.141-5-3 du code de l'énergie)

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 10 février 2026.
Le Maire

Le Droit de Préemption Urbain (L.211-1 à L.211-7 du code de l'urbanisme) s'applique sur les zone U (Par délibération de conseil municipal en date du XXXXX)

GUELLE & FUCHS
SAS de Géomètres-Experts / Bureau d'études
Didier GUELLE - Laurent FUCHS - Jean-Michel FERRY
18, Avenue du Général Passaga 57600 FORBACH
☎ : 03.87.85.08.67
: contact@guelle-fuchs.com
: www.guelle-fuchs.com
Géomètres Experts